

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2008

ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS - (n° 719)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 91

présenté par
M. Herth, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

AVANT L'ARTICLE 10

Supprimer la division et l'intitulé :

« Chapitre V *bis*

« Autres dispositions d'adaptation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.